

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Décret n° 2023 - 96 du 24 mars 2023
portant nomination du président du comité de direction de l'hôpital
général de Dolisie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 24-2015 du 29 octobre 2015 portant création de l'hôpital général de Dolisie ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu le décret n° 2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2017-325 du 14 août 2017 portant approbation des statuts de l'hôpital général de Dolisie ;

Vu le décret n° 2018-268 du 2 juillet 2018 portant organisation du ministère de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Léon Jean-Jacques MOKA est nommé président du comité de direction de l'hôpital général de Dolisie.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Léon Jean-Jacques MOKA, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 96 Fait à Brazzaville, le 24 mars 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

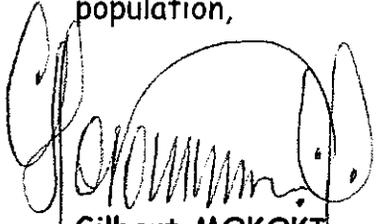
Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de la santé et de la
population,



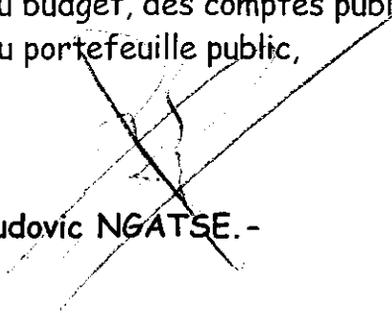
Gilbert MOKOKI.-

Le ministre de l'économie et des
finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,



Ludovic NGATSE.-